

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Avril

## Trop longue attente

Il y a des lois qui n'ont vraiment pas de chance. Faut-il encore une fois répéter que la loi sur la réforme du code d'instruction criminelle est du nombre ? Dans les deux assemblées, depuis vingt ans, elle est à l'ordre du jour, et nulle part, et jamais elle n'aboutit.

Comme le rappelait, en effet, dans l'interpellation qu'il vient de faire à la Chambre, M. Léon Mougeot, nous ne sommes, malgré tous les vœux, malgré tous les votes du Parlement, pas plus avancés qu'en 1879 à l'époque où M. Le Royer, alors garde des sceaux, déposait son projet de loi qui, à ses yeux, cependant, était un minimum.

Depuis ce temps, combien de fois a-t-on fait le procès de l'instruction secrète, combien de fois a-t-elle été l'objet de condamnations aussi éclatantes que motivées par les faits les plus graves et les plus révoltants.

Rien n'y a fait, et cependant, des 1879, M. Le Royer disait hautement que différer, c'était tolérer, et que tolérer en une telle matière, c'était se rendre complice des crimes de lèse-humanité que permet notre code d'instruction criminelle.

Il y a peu de jours encore, M. Cruppi, avocat général à la Cour de cassation, écrivait :

« La protestation contre le secret de l'instruction, semble générale et ce serait, à notre avis, marcher d'accord avec le sentiment public que de faire disparaître de notre code cette pratique surannée, aussi dangereuse pour le juge que pour l'accusé, cette pratique qui compromet les gouvernements sans servir la société et qui, suivant l'expression du grand jurisconsulte Stephen, empoisonne la justice à sa source. »

Rien n'était donc plus juste que la demande que M. Mougeot adressait à la Chambre

des députés et que le Sénat, actuellement saisi d'une proposition analogue de M. Constans, n'eût pas manqué d'admettre.

Il ne s'agissait, pour l'instant, que de la limitation du droit presque discrétionnaire que le juge d'instruction a d'ordonner la mise au secret.

C'est là une réforme, comme l'a rappelé l'honorable député de la Haute-Marne, sur laquelle l'accord est unanime entre les membres du barreau et les magistrats de toutes les juridictions, y compris ceux qui siègent à la cour suprême.

« Est-ce mauvaise volonté de la part du Parlement que de ne pas faire aboutir une telle réforme ? Est-ce impuissance ? Nous avons cependant la preuve, et une preuve récente que, quand on veut véritablement faire aboutir une loi, on peut le faire. Mais il est vrai également qu'il ne s'agit pas dans l'espèce d'intérêts matériels ; il ne s'agit que de la liberté et du droit sacré de la défense ! »

Pour être un peu vive, cette critique n'en est pas moins fondée. Il est d'autant plus extraordinaire que rien encore n'ait été changé aux errements d'autrefois, que les garanties accordées à l'accusé devraient être d'autant plus grandes, d'autant plus tutélaires que le pays a un régime plus démocratique. C'est dans ce pays cependant, où tout le monde proclame que le secret constitue une véritable torture indigne de notre législation, que l'on voit se perpétuer ce procédé barbare qui est pour l'accusé le plus dur des supplices et pour la magistrature une cause d'erreurs trop souvent regrettables. Nul exemple n'est plus frappant que celui qui a été rappelé à la tribune de la Chambre, par M. Mougeot, — celui de cette lugubre affaire Martourey, où l'on a vu un innocent, victime d'une erreur judiciaire qui rappelle les plus tristes et les plus fameuses, se tuer dans sa prison, dans un accès de désespoir.

Si tragique toutefois qu'ait été le meurtre légal de Martourey, ce n'est là qu'un des

faits nombreux qui se rattachent à l'histoire de l'instruction secrète.

Peut-être pourrait-on regretter qu'une question d'ordre politique, dans la discussion de cette interpellation si juste et si bien motivée, ait été mêlée à une question qui aurait gagné à se maintenir sur le terrain purement juridique.

Quelle qu'en ait été, néanmoins, l'issue, le débat qui vient d'avoir lieu à la Chambre, n'aura pas été superflu. Il aura appelé une fois de plus l'attention sur une réforme qui s'impose dans le plus bref délai.

Quoi qu'on fasse, l'opinion publique ne s'en laissera plus dessaisir. Il y a là une honte qui doit disparaître de nos codes. Il ne faut pas se laisser de le dire, tant qu'elle y subsistera encore.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi en conseil de cabinet au ministère de l'agriculture sous la présidence de M. Méline. La séance a été consacrée à l'examen de la situation extérieure et des affaires courantes.

### Les Vacances

Paris, 9 avril.

Le gouvernement est dans l'intention de demander à la Chambre de se séparer demain soir, samedi et de s'ajourner jusqu'au 18 mai ; mais nous croyons savoir que cette proposition sera très vivement combattue à gauche, notamment par MM. Rouanet et Viviani.

### Ligue française de l'enseignement

Jendi, le comité parisien de la Ligue française de l'enseignement, a procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 1897-98 et au renouvellement du tiers sortant du comité ; M. Léon Bourgeois a été élu président.

### La saisie des portraits du duc d'Orléans

La première chambre du tribunal civil de

la Seine a rendu son jugement dans le procès intenté par le baron de Vaux au préfet de police, au sujet de la saisie des portraits du duc d'Orléans. Le tribunal a décidé que le préfet de police n'avait point le droit de saisir administrativement les portraits en question. Il ordonne, en conséquence, la restitution des portraits et condamne le préfet de police aux dépens.

## Affaires d'Orient

### Les préparatifs en Turquie

Constantinople, 8 avril.

Hier, les ambassades ont remis à la Porte la note collective envoyée simultanément à Athènes.

Contrairement aux informations des journaux locaux, qui annonçaient la cessation des transports de troupes, le commissaire impérial a informé la direction des chemins de fer Orientaux, qu'elle devrait être prête à transporter encore 35 bataillons.

Suivant des lettres privées d'entrepreneurs de chemin de fer, de nombreuses troupes composées, dit-on, de nègres, sont arrivées à Ouchak, dans le vilayet d'Aidin. On ignore leur destination.

### Nos Troupes

Toulon, 8 avril.

Ce matin, à 8. 15, deux compagnies du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine sont parties pour Marseille, sous les ordres du lieutenant-colonel Famie, à destination de la Crète; la musique du régiment jouait *la Marseillaise*. Une foule nombreuse assistait au départ et a acclamé nos soldats.

L'avis torpilleur *la Dague* a fait aujourd'hui ses essais de machine, les essais ont été très satisfaisants. *La Dague* partira demain pour la Canée; une section d'artillerie de marine et deux autres compagnies du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine sont prêtes à partir au premier signal.

### Les Hostilités

Londres, 9 avril.

Le correspondant du *Morning Post* à Salonique croit que les Grecs attendent un renfort de 20,000 volontaires pour commencer les hostilités.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

LE

## DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

### A TOULOUSE

C'était celui du médecin des Guirandol, dont Jean déplorait la perte.

La page qui pouvait éclairer l'arrêt des juges avait été déchirée en diagonale.

Cependant il était aisé de lire les fragments des lignes ci-après, écrites de la main du docteur :

- > Aujourd'hui, 21 septembre...
- > appelé par M. Jean.....
- > auprès de son père.....
- > mes soins. Quand.....
- > présenté, je n'ai.....
- > le décès dû à.....
- > violente causée.....
- > blessure au côté.....
- > poitrine non.....
- > La présompt.....
- > d'un crime.....
- > entière.....

Les juges étaient décidés à prononcer l'ac-

quittement de Fleur-d'Avril quand la vue de ce texte, tout tronqué qu'il fût, modifia complètement leur appréciation des faits. Après avoir inutilement essayé de reconstituer la partie disparue, ils furent d'avis qu'il n'y avait pas lieu de relaxer l'accusée, d'autant mieux que, logiquement, suivant le vieil adage latin *fecit cui prodest*, elle devait seule être incriminée, étant seule à pouvoir bénéficier de la mort du baron.

En conséquence, le Président allait prononcer la remise du jugement à une date ultérieure qui dépendrait du complément d'instruction imposé par cette découverte ; courttoisement il en informa l'avocat de la baronne.

M<sup>e</sup> Lacarrière obtint de nouveau la parole et combattit l'opinion du parlement. Il lui semblait excessif de se baser sur un document incomplet, qui prêtait aux interprétations les plus contradictoires. Il insista sur les probabilités favorables à l'accusée qu'une simple considération déduisait d'une série de coïncidences mystérieuses. La déclaration du docteur ne se retournait-elle pas avec la dernière évidence contre ceux qui avaient attendu le moment jugé propice par eux de la produire ? La conclusion à tirer de cette manœuvre misérable s'imposait avec trop d'évidence pour ne pas en accepter de suite les conséquences.

« Du journal soigneusement tenu par le docteur, dit-il en terminant, il ne manque qu'une page, celle-là qui renfermait la preuve certaine de l'innocence de la baronne de Guirandol. Or il est aisé d'établir que la main qui l'a fait disparaître est une main perfide, guidée

par un mobile inconnu et savante aux combinaisons infernales. Il est impossible, d'échapper à ce dilemme : ou bien cette pièce nous lavait du crime qui nous est odieusement imputé, ou bien elle était notre condamnation. Dans le premier cas — et c'est le vrai — pourquoi l'un de nous ou un ami de la famille l'aurait-il supprimée ? Dans le second cas — si notre culpabilité en ressortait avec évidence, est-ce que la page entière n'aurait pas été lacérée ? Il est donc évident, indéniable, que nous ne saurions être effleurés par le soupçon de l'avoir détruite.

« Le plan des lâches ennemis dont nous éprouvons la perfidie, sans réussir à démasquer leurs visages, est facile à dévoiler, à mettre en pleine lumière. Ils avaient, on ne sait comment, ils avaient en leur possession, sous les yeux, le témoignage irréfutable d'un médecin. Ils l'ont étudié afin de juger s'ils n'y pouvaient pas trouver une arme contre nous. Que fallait-il pour seconder leurs vues ? Un groupement fortuit de mots tels qu'habilement conservés, ils provoqueraient un doute redoutable. Ils l'ont trouvé, car nous lisons aux dernières lignes : *la présomption... d'un crime... entière*. Tel est le résultat qu'ils ont atteint, résultat dû, je le répète, à un simple hasard, et qui ne démontre rien puisque le texte complet ne nous est pas soumis. Or, ce n'est pas sur une hypothèse que vous consentiriez à déshonorer une femme.

« Je vous demande donc de passer outre, au lieu de vous arrêter à cette dernière embûche que vous tend la calomnie. Votre sentence

montrera — j'en ai le ferme espoir — que vous avez vu clair dans son jeu et que vous la méprisez. Nous l'attendons avec le calme des âmes innocentes, la conscience tranquille et le front haut »

De nouveau les juges se concertèrent, tant les avait désarmés l'argumentation serrée de M<sup>e</sup> Lacarrière. Un instant ils penchèrent vers l'acquiescement de peur qu'une condamnation ne soulevât autour d'eux et dans Toulouse un étonnement douloureux. Mais lentement grâce à l'effet de la discussion qui suivit, des scrupules survinrent qui opérèrent en eux un revirement hostile, si bien que l'impression favorable produite par le défenseur ne laissa plus de trace dans leurs esprits. Il y avait aussi, faut-il le dire, la crainte d'une influence formidable qui pesait sur leur décision, influence d'autant plus troublante qu'elle était anonyme et qu'en n'en tenant pas compte, ils s'exposaient à de cruels déboires. Somme tout, pensaient-ils, le baron avaitagi à la légère en épousant une fille du peuple, et il n'était pas démontré que celle-ci ne fût point coupable. A elle de sortir de l'impasse où elle était engagée et de prouver la vérité de ses dénégations.

Mus par ces diverses réflexions, incertains d'une innocence insuffisamment établie, effrayés aussi des révélations équivoques que renfermait le livre du docteur, ils décidèrent qu'il était tout au moins prudent de ne pas rendre la liberté à Fleur-d'Avril.

Et le Président, rentré en séance, déclara, ainsi qu'il avait été sur le point de le faire tout à l'heure, que la sentence serait rendue dans

**A la Frontière russe**

Constantinople, 8 avril.

Une personne compétente, qui a récemment parcouru la frontière russe d'Asie-Mineure, affirme qu'aucune disposition militaire n'a été prise par la Russie; les garnisons russes sont dans leur état normal.

**Le Sultan au Tzar**

D'après le correspondant parisien du *Times*, le sultan aurait adressé au tzar un télégramme exprimant sa satisfaction pour l'énergie avec laquelle le tzar a soutenu et fait maintenir par les puissances le principe de l'intégrité de l'empire ottoman.

Le sultan espère que ni la Russie ni les autres puissances ne se départiront de leur attitude actuelle; il déclare qu'il est prêt à suivre les conseils de l'Europe; qu'il considère les désirs des puissances comme légitimes et dictés par un sentiment d'amitié pour l'empire ottoman, pour les peuples de cet empire et pour leur souverain.

**Le Gouvernement de la Crète**

Constantinople, 8 avril, soir.

On confirme la nouvelle d'après laquelle une proposition a été faite, diplomatiquement, de laisser le choix du gouverneur de la Crète à l'Assemblée nationale crétoise; les seules chancelleries allemande et autrichienne s'opposent encore à cette façon de procéder.

La Canée, 9 avril.

Huit cents insurgés avec quatre canons se préparent à attaquer Kisamo-Kastelli.

Le commandant turc de cette forteresse déclare qu'il lui est impossible de résister à l'artillerie. Il sera obligé de capituler et il réclame les moyens de faire sortir les femmes et les enfants.

Les amiraux enverront un navire pour faciliter cette évacuation.

**Société des Agriculteurs de France**

Séance du 5 avril 1897

La 23<sup>e</sup> session annuelle de la Société des Agriculteurs de France, s'est ouverte le 5 avril, sous la présidence de M. le marquis de Vogué, président, dans la grande salle des réunions de l'Hôtel de la Société, 8, rue d'Athènes, au milieu d'une affluence considérable.

Prendent place au bureau, MM. le comte de Luçay, Le Trésor de la Rocque, P. Teissonnière, vice-présidents, Charles Aylies, secrétaire général, P. Blanchemain, secrétaire, le comte de Calonne, bibliothécaire-archiviste, E. Dupont, J. Le Conte, E. Gréa, P. Le Breton, P. Gervais, J. de Felcourt, C. Petit, H. Muret, comte de la Boullerie, J. Piou, C. Leblanc, H. de Vilmorin, Néron, baron Chairy de la Fosse, D<sup>r</sup> Michou, D<sup>r</sup> Mitivié, L. de Vilmorin, comte de Fleurieu, A. de Fontgalland, E. Salle, comte de Salvandy, H. de Montrol, Boucher d'Argis, baron de Ladoucette.

M. le président ouvre la séance par la lecture du discours d'usage. Il commence par rendre hommage à la mémoire du mar-

quis de Damperre. « J'évoquerais devant vous, dit M. le marquis de Vogué la figure vénérée de mon prédécesseur, du regrettable marquis de Damperre, dont ma seule ambition est de suivre l'exemple, et de continuer la bienfaisante action. »

M. le président rappelle les difficultés d'ordre général qui pesaient au commencement de l'année dernière sur l'agriculture, difficultés auxquelles venaient s'ajouter des inquiétudes d'ordre fiscal. Les projets financiers d'alors menaçaient l'agriculture du coup le plus désastreux, mais elle a compris le danger et l'a signalé, et le mouvement d'opinion auquel elle a pris une large part a emporté ces projets et a conduit à la présidence du Conseil l'homme d'Etat qui s'était signalé le plus dans la défense des intérêts agricoles.

La Société des Agriculteurs de France, dit M. de Vogué, a salué l'arrivée au pouvoir d'un de ses membres les plus distingués, elle compte sur lui pour faire prévaloir les idées qu'il a défendues avec conviction et talent, elle ne doute pas qu'il ne sache ajouter de nouveaux titres à ceux qu'il s'est déjà acquis à la reconnaissance des agriculteurs.

M. le président constate avec satisfaction que la situation s'est améliorée, sans cependant devenir entièrement satisfaisante. Les inquiétudes ont pu se calmer, mais les causes générales qui les motivaient n'en sont pas modifiées.

Les doléances les plus fondées ont pour cause la dépréciation des produits, dépréciation continue qui est une source de souffrances pour tous. Cet avilissement des denrées agricoles ne saurait descendre au-dessous d'une certaine limite sans compromettre les intérêts de tous, y compris surtout les intérêts des consommateurs vivant de leurs salaires, exposés à voir tarir la source même de ces salaires.

M. de Vogué cite à ce sujet les excellentes études de M. Le Trésor de la Rocque, président de l'Union des syndicats des agriculteurs de France, et se rallie à l'opinion professée par son honorable collègue. L'inefficacité apparente du tarif douanier a sa source dans le régime des admissions temporaires et dans les facilités offertes à la spéculation par les marchés fictifs et les entrepôts.

M. de Vogué rappelle qu'il fut appelé à prendre part aux travaux de la sous-commission du conseil supérieur, constituée dans le but d'étudier les modifications à introduire dans le fonctionnement des admissions temporaires. Il y soutint l'opportunité d'un système transformant radicalement le principe en vigneur et y introduisant l'application des principes en faveur desquels la société s'est toujours prononcée; paiement intégral des droits de douanes à l'importation, sauf remboursement à l'exportation, dans certaines conditions déterminées.

« En travaillant à cette réduction, mes-

caresses, l'abjurant d'être courageuse, d'avoir confiance dans l'avenir.

On l'emporta aussi morte que vive. Jean l'accompagna jusqu'à la cellule qui lui était réservée dans les prisons de Toulouse.

La séparation fut déchirante. L'un et l'autre maudissaient tout ce qui respirait sur la terre. Leurs yeux éperdus, et vagues étaient impuissants à pleurer.

**LE JÉSUISTE**

Le lendemain, un prêtre de la Compagnie de Jésus se présentait à l'hôtel des Girandol et demandait à s'entretenir avec le jeune baron, qui, sans défiance, heureux même de faire diversion à sa douleur, donna l'ordre de l'introduire.

Quand il parut devant Jean, le visiteur, froid, élégant avec ses souliers à boucles d'argent, ses bas de soie, ses lunettes montées en or, excita une certaine crainte instinctive dans l'esprit du gentilhomme.

— Monsieur, dit-il, en examinant d'un regard rapide mais sûr celui qu'il avait en face et les objets qui l'entouraient, je viens remplir auprès de vous une mission délicate... et qui m'a été confiée sous le sceau de secret le plus absolu. Pour me permettre de m'en acquitter, il est nécessaire que vous m'écoutez avec calme, comme si aucun événement fâcheux n'eût troublé ces derniers mois de votre existence... Je vous apporte un moyen de vous sortir de l'affreuse situation où vous vous trouvez...

— Parlez vite, mon père. Vous êtes le bienvenu ! s'écria Jean, les mains jointes ainsi que

sieurs, dit M. de Vogué, j'ai toujours eu devant les yeux les intérêts de l'agriculture tels que vous les comprenez; mais j'aurais mal traduit votre pensée, si j'avais apporté dans cette étude des intentions ou des sentiments défavorables à l'industrie; pour vous une intime solidarité existe entre l'agriculture et l'industrie; vous ne voulez pas les opposer l'une à l'autre: ce que vous voulez, c'est l'égalité entre l'une et l'autre sous une commune protection et dans une commune prospérité.

M. le président aborde ensuite la question des sucres et expose en quelques lignes la situation actuelle des intérêts betteraviers menacés par les primes d'exportation votées par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie; véritable mesure de guerre dont l'effet est de chasser nos produits des marchés qu'ils disputent difficilement à leurs concurrents. Le conseil de la Société des Agriculteurs de France a fait sien l'avis qui lui était donné par les producteurs et les industriels, et il a jugé qu'il était nécessaire de répondre aux mesures de guerre de nos concurrents par des mesures analogues, rapidement prises, à savoir par l'institution de primes d'exportation dont le paiement intégral aurait été assuré à l'aide d'une légère augmentation du droit de consommation.

Les dispositions principales de la résolution adoptée dans la réunion provoquée par le conseil de la Société, se retrouvent dans le projet de loi présenté par le Gouvernement à la Chambre des députés, et malgré les modifications qui y furent apportées, nous faisons des vœux, dit M. de Vogué, pour que la loi, telle qu'elle est, soit adoptée par le Sénat; les attermolements et les hésitations n'ont déjà que trop duré, pendant ces délais prolongés, notre commerce hésite, notre culture incertaine de l'avenir attend; nos rivaux au contraire agissent, prennent les positions, s'arment pour la lutte.

M. le président examine la situation nouvelle que créent à la viticulture française, les recherches patientes, les observations minutieuses entreprises par les savants, les naturalistes, les propriétaires, les simples travailleurs, les sociétés officielles ou privées, pour lutter efficacement contre toutes les maladies qui s'acharnent sur la vigne. Il rappelle que la Société a sa place dans ce concours d'efforts et de bonne volonté. Elle a institué des commissions d'études, elle a ordonné des enquêtes, elle a insisté, en ce qui touchait à la production, à la vente et à la circulation de l'alcool pour faire prévaloir la loyauté et décourager la fraude, pour que le viticulteur honnête trouve la légitime rémunération des immenses sacrifices consentis et que la France conserve la richesse de son vignoble et le bon renom de ses produits.

(A suivre).

dans une prière.

— Je veux bien, mais permettez-moi de m'exprimer avec une entière franchise?

— J'accepte toutes les conditions d'avance, quelles qu'elles soient.

— Soit; c'est d'ailleurs votre intérêt qui est en jeu... Monsieur le baron, hier, au moment où la justice allait se prononcer sur le cas de votre jeune épouse, l'acquitter peut-être, un document disparu d'abord, retrouvé ensuite, a été présenté à la barre, et cette pièce que vous espérez devoir être votre salut, ou plutôt celui de la baronne...

— Inutile de vous reprendre, mon père, le salut de ma femme c'était le mien.

— Cette pièce, dis-je, a été votre perte, la condamnation de votre épouse, ou du moins la cause d'un renvoi de l'affaire, dont il n'est pas possible de présager l'issue, la conclusion finale.

— Hélas!

— Une moitié de la page qui eût tranché la question dans un sens favorable avait été déchirée... Ce qu'il en restait ouvrait le champ à une hypothèse funeste, — il y a mieux, établissait la base d'un argument terrible contre l'accusée.

— Dites donc contre l'innocente, reprit Jean que le mot d'accusée avait blessé jusqu'au fond de l'âme.

— Je veux bien! reprit le Jésuite, dont l'expression avait été employée à dessein afin de sonder l'état d'esprit de son interlocuteur — Quoi qu'il en soit, poursuivit-il, l'autre partie de la page existe, et il ne vous est pas impos-

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Punch d'adieu**

Comme nous l'avons dit, jeudi a eu lieu le punch d'adieu offert par le personnel de l'enseignement secondaire et primaire du département à M. Izenic, inspecteur d'académie. Environ 200 membres de l'enseignement assistaient à cette réunion qui a été une vraie fête.

M. Izenic, professeur de philosophie au lycée Gambetta a pris le premier la parole; il a fait l'éloge de M. Izenic, le chef juste et bienveillant, le ferme défenseur de ses subordonnés.

M. Izenic a remercié M. Lebrét et ses collaborateurs d'hier, qui étaient aussi ses amis. Un peu ému par l'éclat de cette manifestation spontanée, il n'en a été que plus éloquent. Son improvisation a été des plus brillantes.

Au nom de l'enseignement primaire, M. Vidal, instituteur à Cahors, membre du conseil départemental, a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

**Toast de M. Vidal**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Si j'ai été désigné par mes collègues pour prendre la parole aujourd'hui, alors que plusieurs d'entre eux auraient pu le faire avec autant de cœur et plus de talent que moi, je dois cette faveur, un peu à mon âge, et aussi à la confiance des instituteurs, confiance qui m'a valu l'honneur d'être, depuis près de cinq ans, votre modeste collaborateur au Conseil départemental.

Mes Collègues ont pensé que, en cette circonstance, le cœur devait parler haut, et qu'il me suffirait de vous exprimer mes sentiments personnels, pour traduire fidèlement leur pensée la plus intime, pensée faite de reconnaissance, d'affection respectueuse et de dévouement absolu.

Il y aura bientôt quatre ans, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous présidiez à Gourdon, pour la première fois, notre banquet annuel de la Société de Secours mutuels.

Ce jour-là, dans un discours fortement pensé, dont nous n'avons oublié ni le sens ni les paroles, vous avez conquis du coup votre personnel tout entier, vous avez fixé toutes les sympathies.

Nous étions peut-être désorientés en ce moment-là, et il n'était pas sans nécessité que nos esprits fussent raffermis et notre courage relevé.

Dès ce jour, chacun de nous a compris que ses affaires étaient en mains sûres et qu'il pouvait se remettre à sa tâche quotidienne en toute sécurité.

Nous savions, Monsieur l'Inspecteur, que vous aviez à un haut degré le souci constant de nos intérêts matériels et moraux; nous savions qu'avec vous aucune mesure arbitraire ne pouvait nous atteindre et qu'alors même que votre devoir vous commandait d'user de votre autorité, la mesure que vous preniez était toujours tempérée par beaucoup de bienveillance.

Aussi bien, si vous aviez pu assister invisible à quelques-uns de ces entretiens intimes qui ont lieu entre Collègues — quand nous sommes à couvert — vous auriez été satisfait de votre

sible de vous la procurer.

En entendant cette révélation, Jean ouvrit de grands yeux, saisit fébrilement les mains du père Jésuite. Celui-ci toujours froid, laissa le baron lui témoigner librement sa joie.

— Ce document n'est pas détruit, il existe, dites-vous mon père? répétait Jean. O mon Dieu! ô mon Dieu! Et je pourrais le retrouver, l'avoir, le tenir dans mes mains, courir chez les juges, le mettre sous leurs regards, les convaincre, arracher Fleur-d'Avril de prison, rendre la mère à mon enfant, cet ange! O mon père, est-ce bien vrai ce que vous m'annoncez là?

— Je le crois, monsieur le baron. La personne qui m'en a entretenu est incapable de m'avoir mystifié.

— Et cette bonne âme vous a envoyé vers moi? Qu'elle soit bénie... Que demande-t-elle en retour? Ah! je donnerais mon sang pour elle, tout ce que j'ai, ma fortune, ma liberté... Que désire-t-elle! Parlez-moi mon père!

— Voici: un mariage... la main de Made-moiselle Marguerite. Que pensez-vous de cette condition?

Un nuage passa sur le front de Jean. Sa réponse se fit attendre, tant la question était imprévue.

D'une exaltation spontanée il était passé dans une réserve qui ressemblait au découragement.

(A suivre).

œuvre, et une âme aussi élevée que la vôtre aurait trouvé là une première récompense. Je n'ai pas la prétention d'analyser ici l'œuvre scolaire que vous avez accomplie parmi nous : ce n'est ni le lieu ni le moment. Du reste, la compétence me ferait défaut. Je ne veux en retenir qu'un point, que je tiens à mettre en lumière devant mes Collègues, c'est que, au Conseil départemental, toute proposition ayant pour but une amélioration, un progrès, était sûre d'avoir votre appui.

Pourquoi faut-il donc que Cahors soit si déshéritée que cela, qu'il ne soit qu'un lieu de passage ?

Certes, nous sommes heureux de l'avancement bien mérité dont le gouvernement de la République récompense vos services, des avantages fort appréciables que vous allez trouver dans votre nouvelle résidence ; mais si vous aviez pu trouver parmi nous tout le bonheur que nous vous souhaitons, nous aurions été plus heureux encore.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Favard, votre successeur, mais vous pouvez l'assurer que les instituteurs du Lot savent se ranger autour de leurs chefs, obéir à la voix du devoir et se cantonner dans leurs fonctions. Vous pouvez l'assurer aussi, qu'il nous trouvera toujours prêts à seconder ses efforts comme nous avons secondé les vôtres, puisqu'ils tendent vers le même but élevé.

Grâce à vous, il est maintenant de tradition dans le Lot que, dans l'armée universitaire, à tous les degrés, les chefs peuvent compter sur leurs soldats et les soldats sur leurs chefs.

Merci pour la tradition. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon nom personnel, au nom des membres de l'enseignement primaire tout entier, permettez-moi de vous exprimer tous les regrets que nous éprouvons de ne plus vous avoir à notre tête et les vœux unanimes que nous faisons pour votre bonheur et celui de votre famille, permettez-moi de lever mon verre en l'honneur du chef aimé et respecté que nous n'oublions jamais.

M. Izenic a remercié ses collaborateurs de l'enseignement primaire ; il a dit combien il les regrette et a promis de ne pas les oublier.

De son côté, M. Izenic peut être assuré que le personnel enseignant du Lot conservera un affectueux souvenir de son inspecteur dévoué.

**Nouvelle militaire**

Par décision, M. Dapoiny, capitaine au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, permute avec M. Arbez, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de zouaves.

**Tirs de combat**

Voici les différents gîtes d'étape que doit occuper notre régiment d'infanterie se rendant au camp d'Honeillé :

Le 7<sup>e</sup> de ligne partira de Cahors le 22 juin, sera à Prayssac le 23, à Fumel le 24, à Villeneuve-sur-Lot le 25, à Aiguillon le 26, à Honeillé le 27, séjour le 28, partira du camp le 4 juillet, sera à Aiguillon le 5, à Villeneuve-sur-Lot le 6, à Prayssac le 7 et à Cahors le 8.

**Bourses**

Comme nous l'avons annoncé, les examens pour le certificat d'aptitude aux bourses de l'enseignement secondaire des jeunes filles ont eu lieu jeudi.

Ont été admises : Mlles Couronnet, Delbosq, Donnadille, Lascourrèges et Loude (1<sup>re</sup> série).

Mlles Bourthoumieux et Bismes (2<sup>e</sup> série).

**Cour d'Assises**

Les assises pour le deuxième trimestre 1897 ouvriront à Cahors, le lundi 17 mai, sous la présidence de M. de Cardillac, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

**Médaille d'honneur**

M. le ministre de l'intérieur vient d'attribuer une médaille d'honneur de l'assistance publique à Mme V<sup>e</sup> Vernhet (Marie), demeurant à St-Céré, en récompense de ses libéralités à l'hospice de cette commune.

**Conseil d'hygiène**

Le conseil d'hygiène se réunira le mercredi 14 avril courant, à 3 h. du soir, à l'hôtel de la Préfecture.

**Société des vétérans des armées de terre et de mer**

Réunion dimanche 11 avril courant, de 2 heures à 3 heures du soir, à la mairie de Cahors.

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Lecture de la correspondance.
- 2<sup>o</sup> Versement des cotisations.
- 3<sup>o</sup> Inscription des nouveaux adhérents.

**Nota.** — Les adhérents devront être munis de leurs pièces militaires et de leur carte électorale, ou d'un certificat constatant qu'ils jouissent de leurs droits civils.

**Vols**

3 porte-monnaie ont été dérobés ce matin sur la place du marché.

**Explosion**

Mercredi soir, vers neuf heures, le quartier de la place Rousseau était mis en émoi par une violente détonation partie du débit tenu par M. Lafage.

Quelques personnes pénétrèrent dans le débit, et au milieu d'un désordre indescriptible virent M. Lafage tout ému, mais sain et sauf, et qui raconta qu'ayant voulu fabriquer un appareil pour l'éclairage à l'acétylène, le mélange avait fait explosion.

**Le traitement de la Médaille Militaire**

L'Officiel publie un rapport adressé au Président de la République par le garde des sceaux, suivi d'un décret tendant à faire bénéficier du traitement attaché à la médaille militaire un certain nombre d'anciens militaires de l'armée auxiliaire en 1870-1871.

On sait, en effet que le Parlement a élevé au budget de 1897 le chiffre prévu pour le traitement des médailles militaires, afin d'assurer l'allocation de 100 fr. à tous ceux des gardes nationaux, mobiles ou sédentaires et assimilés, visés par la loi du 29 août 1870 et que les dispositions initiales contenues aux décrets des 16 décembre 1871 et 28 octobre 1879 ne permettaient pas de rétribuer.

**Figeac**

Eugène Bonnet, âgé de 50 ans, marié, mais vivant séparé de sa femme, habitait, en qualité de berger, chez M. Bouscasse, propriétaire au Bédigas, commune de Bédier.

Lundi dernier, dans la matinée, il alla, comme d'habitude, garder les brebis dans un champ sis à Balmont, près le cimetière de Saint-Etienne, à environ 150 mètres de la route de Figeac à Cajarc.

Dans la soirée, le troupeau rentra à la ferme mais le berger ne reparut pas. Le maître, trouvant extraordinaire l'absence prolongée de ce dernier, se mit à faire des recherches dans tous les sens pour tâcher de découvrir ses traces. Toutes les recherches furent infructueuses. Elles furent continuées pendant la journée du lendemain mardi.

Dans la soirée de ce même jour, M. Bouscasse, toujours préoccupé de la disparition de son berger, se rendit à sa propriété de Balmont et, rôdant de ci de là, il aperçut un corps humain dont les habits étaient entièrement recouverts de boue. C'était bien le cadavre du malheureux Bonnet. Certaines circonstances ont pu amener le public à croire que Bonnet aurait pu être victime d'un guet apens.

La gendarmerie s'est rendue immédiatement sur les lieux, mais n'a pu déterminer les causes de la mort.

Un transport de justice élucidera certainement cette triste affaire.

Dimanche 18 avril courant, aura lieu à l'hôtel de ville, salle de la justice de paix, à deux heures de l'après-midi, une réunion des combattants de 1870-1871.

Cette réunion a pour but la formation d'une société fraternelle et patriotique.

Les combattants de toute arme, soit de la commune, soit des communes des deux cantons de Figeac, sont invités à y assister.

**Carennac**

Dimanche, vers 9 heures du matin, un sauvetage des plus émouvants a vivement émotionné toute notre population. Les eaux avaient entièrement inondé l'île de Calypso. Deux scieurs de long, Quintade et Fabre, avaient déposé dans cette île des bois qui allaient être emportés par le courant. Ils montèrent dans une barque pour aller les mettre en sûreté. Mais leur frêle embarcation coula à fond. Les deux hommes purent s'accrocher à une branche d'arbre. Leurs corps paraissaient et disparaissaient sous l'eau au gré du courant.

Ils étaient voués à une mort certaine sans le courage de trois pêcheurs de notre commune, MM. Labourel, Lézens et Joachim Capelle, qui sautèrent dans le premier bateau venu et allèrent à temps recueillir les naufragés.

Ces trois courageux citoyens ont reçu des félicitations de la population de Carennac toute entière.

**Cajarc**

Notre compatriote, M. E. Molinier, commis des Postes et Télégraphes à La Nouvelle (Aude), vient d'être élevé sur place à la 1<sup>re</sup> classe de son grade, (traitement 2400 fr.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, la MAISON

**GAVAUT, MINARD & C<sup>ie</sup>**

a l'honneur d'informer le public, qu'elle va prochainement fonder en cette ville, une Succursale.

Les **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre Sardines exquises et les autres conserves de la Maison

**Arsène Saupiquet de Nantes** se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 3 au 10 avril 1897

**Naissances**

Frayssy, Gabriel, rue Nationale, 32. Bonneville, Roger, rue des Jacobins, 10. Boissières, Gaston, rue du Four Ste-Barbe, 6. Bon, Marie, Boulevard Gambetta, 31.

**Décès**

Missonnié, Marie, épouse Toulza, 59 ans, rue Nationale, 10. Terrié, Marie, épouse Vié, à l'hospice. Frayssy, Marie, 4 ans, rue Nationale, 32. Feyt, Barthélémy, cultivateur, 19 ans, célibataire, rue Lastié, 27.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Séjour en Bretagne**

**Billets à prix réduits**

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les voyages à la mer, délivrera à partir de la Veille des Rameaux, les billets « Bains de Mer », de 33 jours, qui n'étaient délivrés, autrefois, que du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, pour les plages desservies par ses lignes :

Saint-Nazaire, Pornichet (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas de Ruiz), Plonharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Les voyageurs, mettant à profit les fêtes de Pâques, pourront ainsi se reposer sur les bords de l'Océan et jouir tout à la fois du calme et de la délicieuse température de la côte bretonne, dès les premiers beaux jours.

**Travaux de plâtrerie**

M<sup>me</sup> veuve Jean SALIGNÉ a l'honneur de bien remercier les personnes qui ont bien voulu honorer de leur confiance feu M. SALIGNÉ, entrepreneur de plâtrerie. Elle prie tous ses clients de vouloir bien reporter cette confiance sur M. Alphonse DELCROS, fils, son ouvrier, qui prend la suite des travaux de la maison Saligné.

Par ses aptitudes professionnelles, M. DELCROS est en mesure de satisfaire ses clients et tous ses efforts tendront à mériter la confiance que vous lui aurez accordée.

S'adresser à M. Alphonse DELCROS, successeur de M. SALIGNÉ, 14, rue du Cheval-Blanc, Cahors.

Prochainement, ouverture du

**CABINET PIPERLIN**

**MARIAGES GARANTIS**

La profession d'agent matrimonial a été calomniée. Pour lui rendre une juste considération, M. Piperlin a adopté une combinaison qui permet à n'importe quel mari de dire comme César : la femme de... ne doit pas être soupçonnée !

Appliquant au mariage les principes compensateurs de l'assurance contre l'incendie et le bris des glaces, le cabinet Piperlin inaugure l'assurance contre les accidents conjugaux, par un contrat de garantie d'une durée de deux années, avec prime en cas d'accident.

**A vendre**  
**La belle propriété du CRUZEL**  
**Près Montcuq (Lot).**

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Etendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

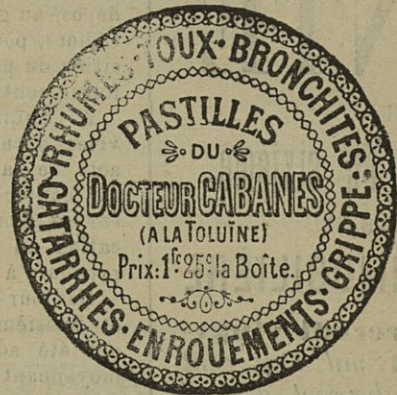
**FACILITÉS DE PAIEMENT**

Le « JOURNAL DU LOT » est mis en vente :

Au bureau de tabac de M. Chavaroche, en face la Mairie ;

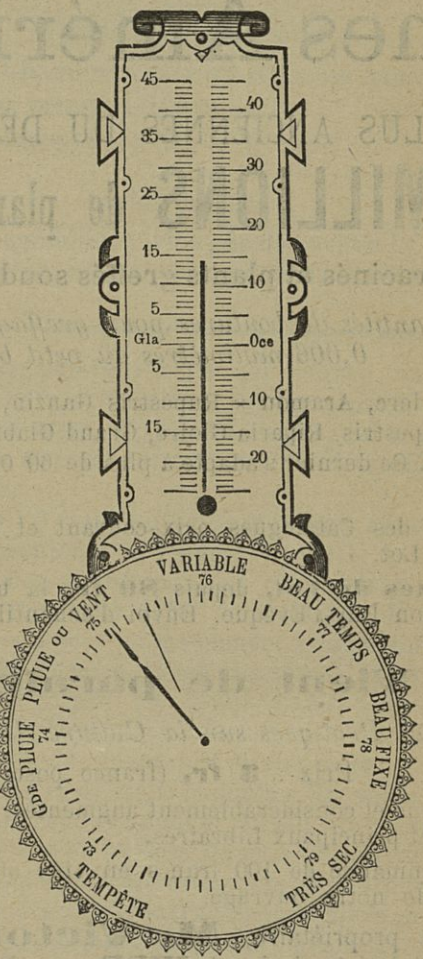
Au kiosque de M. Herblin, vendeur de journaux, place d'Armes.

Les machines **Clément** font gagner toutes les courses : dimanche 4 avril, sur bicyclette Clément, Champion bat Bouhours et Bangé, 2 records du monde ; à Lyon, la régionale, le handicap et l'internationale ; à Alger, les 3 plus belles courses par Fabre ; à Marseille, l'inter. et le c. tandems, 1<sup>er</sup> Merle frères.



*Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.*

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.



**Baro-Thermomètre**

Température minima du jour : 7.6  
Id. maxima de la veille : 15.1  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 4.

**AVIS**

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.*

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro du 10 Avril 1897.

Crète : Arrivée de l'infanterie de marine à la Canée. — Attaque, par les insurgés crétois, du blockhaus dominant la baie de la Sude. — Bombardement par la flotte européenne du blockhaus occupé par les insurgés crétois.

Départements : Le Havre : Une chaleupe de la « Ville-de-Saint-Nazaire ».

Paris : Un concert dans les catacombes. — Le renflouement « à la chemise ».

Théâtre illustré : Renaissance : Snob.

Portraits : M. le comte Albert de Mun et M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. — M. Jagueneau, commandant de la « Ville-de-Saint-Nazaire ».

Départements : Nord : Découverte archéologi-

que à Landrecies : Un château-fort du XII<sup>e</sup> siècle.

Beaux-Arts : Matin de printemps en Provence.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Le naufrage de la « Ville-de-Saint-Nazaire », par K. — Un renflouement « à la chemise », par P. G. — Une découverte archéologique à Landrecies : Un château-fort du XII<sup>e</sup> siècle, par X. — La défense artistique de Paris, par Léo Claretie.

Explication des gravures, Revue Comique, Récréations de la famille, Echees, Rébus, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc. — Le numéro : 50 centimes.

En supplément : l'Épingle noire, roman de G. Lenôtre, illustrations de Parys.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N° 15. (10 Avril 1897).

1<sup>o</sup> Quinze mois à l'île de Chypre, Larnaka, Nicosie, par M. Emie Deschamps.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Les Aborigènes Australiens : Coutumes et Légendes, par M. Paul Maistre.

3<sup>o</sup> Excursions : Une journée à Kairoan, par mademoiselle Gounot.

4<sup>o</sup> Livres et cartes.

5<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Comment on voyage en Asie Centrale, par G. Capus.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1271<sup>e</sup> livraison (10 Avril 1897).

Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorse. — Les timbres-poste : Italie, par Lucien d'Elne. — Une héroïne de Richelieu, par M. de Lacrosette. — Le Donjon de Kergoat, par le commandant Stany. — Electricité et contrebandiers. — Les secrets de la prestidi-

gitation : Quadruple transformation, par St.-J. de l'Escap.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONDE MODERNE

demandez un spécimen complet gratuit pour pouvoir apprécier cette revue-magazine unique en France

5, rue Saint-Benoît, Paris

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

SUR Surenchère du sixième A SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Fixée au mercredi vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Combettes, huissier à Cahors, des sept et huit janvier dernier en forme dénoncée et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le douze dudit mois de janvier, volume 158, N° 36 et 37.

Il a été procédé à la requête de dame Marie Démanse, sans profession, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de Pierre Baras, cordonnier, domicilié à Bordeaux, ayant constitué M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Pierre Baras, son mari, cordonnier, demeurant autrefois à Sabadel et actuellement à Cahors.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour arriver à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du vingt-quatre février dernier, le tribunal donnant acte de la lecture et publication du dit cahier des charges et statuant sur un dire y inséré a fixé l'adjudication au mercredi trente-un mars prochain à midi.

Ce jour-là le premier, deuxième et troisième lots des biens ci-après ont été adjugés après blottement, moyennant le prix de cinq cents francs, en sus des charges, à M<sup>e</sup> Sautet, avoué, qui a déclaré command sur l'audience en faveur de M. Baras Denis-Henri, propriétaire à Lacapelette, commune de Sabadel.

Mais par acte fait au greffe du dit Tribunal, en date du six avril courant, enregistré, M. Baras Isidore, propriétaire, demeurant à Lacapelette, commune de Sabadel, constituant M<sup>e</sup> Mazières, pour son avoué près ledit Tribunal, a surenchéri du sixième le prix des biens composant les trois lots blottés qu'il a déclaré porter à la somme de **cinq cent quatre-vingt-quatre francs**, en sus des **384** charges, ci.....

**Désignation sommaire**  
Des biens surenchérés, à

vendre, situés sur les communes de Sabadel et de Sénailac, canton de Lauzès.

I. COMMUNE DE SABADEL

- 1<sup>o</sup> Un sol et patus à Sabadel, numéro 497 P, contenant environ cinquante-quatre centiares. Sur ce sol se trouve une maison contigue à une autre maison qui appartient aussi au dit Baras.
  - 2<sup>o</sup> Un jardin au dit lieu numéro 498 P, contenant cinquante-deux centiares.
  - 3<sup>o</sup> Un pré, à Lamolière au moulin de Marchand numéro 1195 P contenant quatre vingts centiares.
  - 4<sup>o</sup> Un autre pré audit lieu numéro 1196 P contenant huit ares.
- Il est expliqué que sur ces deux prés, six ares quarante centiares seulement sont la propriété de Baras Pierre, saisi.

II. COMMUNE DE SÉNAILLAC

- 1<sup>o</sup> Une terre au lieu dit la Valade, numéro 705, contenant trente-cinq ares;
  - 2<sup>o</sup> Une châtaigneraie au dit lieu, numéro 706, contenant un hectare quatre ares, cinquante centiares.
- Nota. — Dans le cahier des charges, il n'avait été fait que deux lots, mais à suite de la formation de lots plus haut relaté, les biens ci-dessus décrits ont été vendus en trois lots composés comme suit, et remis en vente en un seul lot sur le montant des adjudications partielles réunies.

Composition des lots PREMIER LOT

Le premier lot comprendra la maison, sol et patus et jardin situés dans la commune de Sabadel.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra le pré situé au lieu dit Moulin de Marchand numéros 1195 P et 1196 P.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra les biens situés sur la commune de Sénailac, numéros 705 et 706.

MISE A PRIX

Conformément à la précédente adjudication, les trois lots ci-dessus seront remis en vente en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de cinq cent quatre-vingt-quatre francs en sus des charges **584** fr. ci.....

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le huit avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,  
Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : de FRAMOND, receveur.

UNE ANCIENNE et importante maison de vins et spiritueux de Bordeaux, demande un représentant actif et sérieux, fortes remises. Ecrire Pierre de Marchegney, Quai de Bourgogne, 24, à Bordeaux.

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS

Nouveau Tarif-Album (100 p., 1200 grav.) N° 0785 A. TIERSOT, Const. 1<sup>er</sup> 16, r. des Gravilliers, Paris.

CAPSULES de Quinine de Pelletier

INVENTEUR DE LA QUININE

Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins, sont tributaires de cet héroïque médicament.

UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina.

Exiger le nom PELLETIER sur chaque Capsule.

PRIX MOYEN : 1 fr. le gr. en 10 Capsules. Dépôt dans toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYGUE.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer l'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Vos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

IMPUISSANCE Pilules Action rapide et inoffensive, 3 fr. Vantroyen, pharmacien à LILLE, 37, rue Hôpital St-Roch. Envoi discret.

Pour le prix de Fr. 7 25

contre remboursement, vous recevrez un superbe Accordéon à Concert avec nos nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays.

36 garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-forts, 2 fermoirs, eclisse du soufflet assortis et avec coins nickel. 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25, Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Marchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

GRATIS

Pour vulgariser ses Magnifiques Portraits AU CRAYON-FUSAIN

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, absolument gratis; pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUEREY, directeur de la Société Artistique de Portraits en son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Petersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

SANTAL MIDY

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.